

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

01B RUE DE BOURGOGNE
71331 CHALON SUR SAONE

TEL 03 85 97 16 94

PREUILH ET VIDONNE ASSOCIES

55 RUE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT
69002 LYON

V/REF : BP/NB

N/REF : 90 B 81 / 2003-A-543

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON SUR SAONE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 14/04/2003, SOUS LE NUMERO 2003-A-543,

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

CONCERNANT LA SOCIETE

AUTOMATISME ELECTRONIQUE ET ELECTROTECHNIQUE INGENIERIE

Société à responsabilité limitée

11 AV. DE PARIS

CHALON SUR SAONE

71100 CHALON SUR SAONE

R.C.S. CHALON SUR SAONE 353 929 862 (90 B 81)

LE GREFFIER





ARC-CECCA SA

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

BUREAU DE CHALON-SUR-SAÔNE

21 rue Georges Derrien
BP 279
71107 CHALON-SUR SAONE Cedex
TEL. 03 85 46 96 00
FAX 03 85 46 96 10
e-mail : arc-cecca@prodige.net

EXEMPLAIRE POUR LE GREFFE

Alain CHANDIOUX
Gérard MOUGENOT
Brigitte LAMBEY
Annick PUSSET
Pascale L'HOSTIS
Associés
Experts Comptables Diplômés
Commissaires aux Comptes Inscrits

Laurence BERNARD
Expert Comptable Diplômé

**AUTOMATISME ELECTRONIQUE ET
ELECTROTECHNIQUE INGENIERIE
A.E.E.I.**

Société à responsabilité limitée au capital de 38 000 €
En cours de transformation en société par actions simplifiée

Siège social : 11 Avenue de Paris – 71100 CHALON SUR SAONE
SIREN : 353 929 862 RCS CHALON SUR SAONE



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire du 15 Avril 2003



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire du 15 Avril 2003

Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 28 Mars 2003, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à CHALON SUR SAONE,
Le 02 Avril 2003


Le Commissaire aux Comptes
SA ARC-CECCA
Alain CHANDIOUX
Président Directeur Général

2033-A BILAN SIMPLIFIE

Euros

				Exercice clos le en N : 31/12/2002		N-1 31/12/01	
				Durée de sit. N: 12 mois		N-1 12 mois	
ACTIF				Brut (1)	Amort.-prov. (2)	Net (3)	Net (4)
Actif immobilisé							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012			22 867
	Autres	014		016			
Immobilisations corporelles		028	21 250	030	10 564	10 686	13 878
Immobilisations financières (1)		040	2 630	042		2 630	2 586
Total I (5)		044	23 881	048	10 564	13 316	39 331
Actif circulant							
Stocks							
Matières premières, approvisionnements, en-cours de production		050	3 990	052		3 990	11 407
Marchandises		060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064	745	066		745	123
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	93 352	070	1 201	92 151	89 226
	Autres (3)	072	173 125	074		173 125	1 933
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	2 617	086		2 617	77 066
Charges constatées d'avance		092	3 832	094		3 832	5 158
Total II		096	277 661	098	1 201	276 460	184 913
TOTAL GENERAL (I+ II)		110	301 541	112	11 765	289 776	224 244
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
Capitaux propres				Net (1)		Net (2)	
Capital social ou individuel				120	38 000		38 000
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126	3 800		2 188
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des plus value à long terme)		129		130			
Autres réserves (dt réserve relative à achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)		131		132	60 063		19 598
Report à nouveau				134			
Résultat de l'exercice				136	82 593		46 777
Provisions réglementées				140			
Total I				142	184 455		106 563
Provisions pour risques et charges				154			
Dettes (4)							
Emprunts et dettes assimilées				156	30 914		24 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés				166	10 586		14 880
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 679	172	63 822		78 301
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	105 321		117 682
TOTAL GENERAL (I+ II + III)				180	289 776		224 244
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût revient immo. acq. ou créées	182	10 196	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente H.T. immo. cédées	184	175 316	

2033-B COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (en liste)**Euros**

A - RESULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 31/12/2002	Exercice N-1 clos le 31/12/01
Produits d'exploitation						Durée Sit.: 12 mois	Durée Sit.: 12 mois
Ventes de marchandises		dont export	209			210	
Production vendue	biens	et livraisons	215			214	
	services	intracommun.	217			218	292 209
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de product.)						222	(7 417)
Production immobilisée						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	2 969
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	287 761
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
Variation de stock (marchandises)						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
Autres charges externes (dont crédit : - mobilier : 9 379 - immobilier :						242	95 887
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle 243 4 699)						244	12 249
Rémunérations du personnel						250	163 162
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	30 189
Dotations aux amortissements						254	8 824
Dotations aux provisions						256	
Autres charges (dont prov. fiscales pr implantations commerciales à l'étranger 259)						262	1 964
Total des charges d'exploitation (II)						264	312 276
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						270	(24 515)
Produits et charges divers							
Produits financiers (III)						280	150
Produits exceptionnels (IV)						290	175 696
Charges financières (V)						294	1 724
Charges exceptionnelles (VI)						300	32 073
Impôts sur les bénéfices (VII)						306	34 942
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	82 593
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	82 593
Réintégrations							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	2 490
Provisions non déductibles						322	848
Impôts et taxes non déductibles						324	37 278
Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes courants d'associés 247 Ecart valeurs liq. sur OPCVM 248						330	
Déductions							
Exonérat.ou abat.sur bénéfice et exonérat. entrep. nouvelles, implantées zones franches urbaines ou Corse						342	
Divers (dont invest. dans les DOM-TOM 344 créances report arrière déficit 346)						350	470
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTAT. DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	122 739
Déficits							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprise I.S. seulement).....						356	
Déficits antérieurs reportables (entreprise I.S. seulement)..... Dont imputés sur résultat						360	
Amortissements réputés différés créés (col. 1) ou imputés (col. 2)						366	368
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						370	122 739
Primes et cotisations complémentaires 381 Exo./abat.ent. nouv. ou ZFU 382						388	N° du CGA :
Montant de la T.V.A. collectée 374 66 274 Effectif moyen du personnel : 376 2						388	Prélevements perso. de marchandises
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) 378 22 051 Cotis.person. obligatoires de l'exploitant :						380	399

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2002 dont le total est de 289 776,27 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 82592,50 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2002 au 31/12/2002.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par la Gérance.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Les frais financiers et le coût de la sous activité sont exclus de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes			

PRODUITS A RECEVOIR**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2002	31/12/2001
	Durée: 12 mois	Durée: 12 mois
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	752	100
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	752	100

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exercice	En fin d'exercice
PARTS SOCIALES	76,00	500			500

CREDIT BAIL

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulées		exercice	cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	12 035	15 898		27 933	11 735	9 379
Immobilisations en cours						
Total	12 035	15 898		27 933	11 735	9 379

ENGAGEMENTS FINANCIERS**Euros**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	27 933
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
INTERETS DES EMPRUNTS	1 062
Total (1)	28 995

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
--------------------------	----------------

Total (2)	
------------------	--

(2) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements réciproques	Montant
--------------------------------	----------------

Total	
--------------	--

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-8)

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Euros

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-11)

	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS		
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)		
2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu)		
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS		
1 - Filiales non reprises en A :		
a) françaises		
b) étrangères		
2 - Participations non reprises en A :		
a) françaises		
b) étrangères		